

## FED EXPERTS EUROPE

Fédération du Diagnostic et de l'Efficacité Énergétique du Bâtiment

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Référence :** CP-2026-06-01-01

**Date :** 1er juin 2026

**Lieu :** Paris

### À l'attention de :

- Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)
- Comité Français d'Accréditation (COFRAC)

**Objet :** Proposition d'évolution de l'annuaire public des diagnostiqueurs certifiés par la conservation de l'historique des certifications.

### **FED Experts propose la conservation de l'historique des certifications dans l'annuaire des diagnostiqueurs**

La Fédération FED Experts a officiellement saisi la DHUP et le COFRAC afin de proposer une évolution simple, rapide à mettre en œuvre et peu coûteuse de l'annuaire public des diagnostiqueurs certifiés.

Aujourd'hui, lorsqu'un diagnostiqueur perd, suspend ou ne renouvelle pas sa certification, son nom disparaît intégralement de l'annuaire public. Pourtant, ce même professionnel a pu réaliser des diagnostics parfaitement valides durant sa période de certification.

Cette disparition totale crée régulièrement des interrogations auprès des notaires, agences immobilières, consommateurs, assureurs, organismes certificateurs, organismes de formation ou services de contrôle lorsqu'un diagnostiqueur mentionné sur un rapport n'apparaît plus dans l'annuaire.

Dans certains cas, cette absence peut être interprétée à tort comme une fraude ou un exercice illégal, alors même que le diagnostic a été réalisé pendant une période de certification valide.

### **UNE ÉVOLUTION SIMPLE ET IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNELLE**

FED Experts propose de conserver dans l'annuaire les certifications arrivées à échéance sous une forme « grisée », permettant de visualiser : le nom du professionnel ; les domaines de certification ; l'organisme certificateur ; les dates de validité ; le statut de la certification (expirée, suspendue, retirée ou non renouvelée). Cette évolution permettrait immédiatement de distinguer un professionnel n'ayant jamais été certifié d'un professionnel anciennement certifié ayant réalisé sa mission durant une période de validité reconnue.

### **UN PRINCIPE DÉJÀ APPLIQUÉ AU RNCP**

Cette proposition s'inspire directement du fonctionnement du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Lorsqu'un titre professionnel arrive à échéance ou n'est pas renouvelé auprès de France Compétences, celui-ci demeure consultable avec ses dates de validité et son statut.

Cette conservation de l'historique permet aux titulaires de démontrer que leur certification était

reconnue à la date de son obtention et offre aux administrations, employeurs et organismes de contrôle une information fiable et contextualisée.

De la même manière qu'un diplôme obtenu durant une période de validité demeure reconnu malgré l'expiration ultérieure de son enregistrement au RNCP, un diagnostic réalisé par un professionnel certifié devrait pouvoir être rattaché à une certification historiquement vérifiable, même lorsque celle-ci n'est plus active à la date de consultation de l'annuaire.

### **UN BÉNÉFICE POUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE**

Cette évolution permettrait : de sécuriser les transactions immobilières ; de réduire les faux soupçons de fraude ; de renforcer la traçabilité des certifications ; de diminuer les sollicitations adressées aux organismes certificateurs, organismes de formation, assureurs et administrations ; d'améliorer la compréhension du système de certification ; de réduire une partie des tensions et de la pression administrative entourant aujourd'hui le diagnostic immobilier. Elle permettrait également d'éviter que des diagnostics parfaitement valides soient inutilement remis en cause plusieurs années après leur réalisation du seul fait de la disparition du diagnostiqueur de l'annuaire public, renforçant ainsi la sécurité juridique des transactions immobilières.

**« Un annuaire public ne devrait pas uniquement répondre à la question : Qui est certifié aujourd'hui ? Il devrait également permettre de répondre à la question : Qui était certifié à la date de réalisation de la mission ? »**

FED Experts se tient à la disposition de la DHUP, du COFRAC et de l'ensemble des acteurs concernés afin d'échanger sur la faisabilité technique et opérationnelle de cette proposition.

#### **Contact institutionnel**

FED Experts Europe  
Mouheb Fares – Responsable Technique  
contact@fed-experts.com

Document signé électroniquement

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Une signature manuscrite en noir sur fond blanc, consistant en plusieurs traits fluides et entrecroisés.